



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 102-2020  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2020.RRGR.150

Déposée le : 28.05.2020

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)  
Knutti (Weissenburg, UDC)  
Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la sécurité  
Classification : -

## Exécution judiciaire : soumettre les coûts à un examen critique

Nombre d'honnêtes citoyens et citoyennes s'estimeraient heureux de profiter d'offres de prise en charge et de thérapies ne serait-ce que semblables à celles offertes dans nos établissements pénitentiaires (EP). Dans le rapport annuel de 2019 de l'Office de l'exécution judiciaire, on évoque par exemple le fait que des systèmes de téléphonie ont été installés dans chaque cellule de l'EP Thorberg, et que les agendas des services de dentiste et de physiothérapie de l'EP Hindelbank sont remplis à chacune de leurs demi-journées de permanence. Les thérapies individualisées, en particulier des services de psychiatrie forensique, génèrent d'importants coûts. Or, ces services ne répondent pas à des décisions ordonnées par des tribunaux, mais constituent des prestations sur mesure proposées de bon gré et sont par conséquent directement facturées au canton. Certes, la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) permet de couvrir une large part des coûts générés. Toutefois, ces montants sont aussi de l'argent que la population paie *in fine* à travers les primes d'assurance. Aussi est-il important, en particulier dans le contexte actuel de la crise liée au coronavirus, que les personnes détenues profitent de nos prestations sociales de manière raisonnable. Les coûts élevés de ces traitements et de ces thérapies ne peuvent être justifiés par le seul fait que ces services permettraient de diminuer le taux de récidive chez les personnes détenues, étant donné qu'il est impossible de contrôler cela.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élèvent les coûts des nouveaux systèmes de téléphonie installés dans les cellules de détention de l'EP Thorberg ?
2. A combien s'élèvent les frais de conversation téléphonique moyens mensuels pour une personne détenue ?
3. A combien s'élevaient les coûts, en 2019, pour les traitements dentaires et les consultations de physiothérapie pour les personnes détenues à l'EP Hindelbank ?

4. A combien s'élève (en pourcent) la part de personnes de nationalité étrangère détenues dans les établissements bernois (par EP) ?
5. Quel est le nombre de personnes détenues étrangères par pays d'origine ?
6. Quelle est la répartition des personnes détenues en fonction de l'âge (par EP) ?
7. A combien s'élève (en pourcent) le nombre d'expulsions suivant l'exécution d'une peine privative de liberté ?
8. A combien s'élève le nombre de personnes détenues qui présentent des problèmes de dépendance ?
9. L'accent est-il mis sur l'abstinence lors de l'exécution de la peine ?
10. Quel pourcentage de personnes détenues libérées au terme de leur peine ont été suivies pour leurs problèmes de dépendance ?
11. A combien s'élève le taux de récidive chez les personnes détenues remises en liberté (en pourcent) ?

Motif de l'urgence : Avec la crise du coronavirus, de nombreuses personnes ont peur pour leur situation. Perte d'emploi, chômage partiel ou réduction des revenus font que les impôts, les taxes et les primes d'assurance-maladie pèsent aujourd'hui plus lourdement sur le budget des PME, des exploitations agricoles familiales ou encore des familles de classe moyenne. Aussi est-il urgent, en ces temps difficiles, que nous nous interroguions sur ces offres de prise en charge et de thérapie et que l'exécution judiciaire limite ses prestations aux mesures ordonnées par les tribunaux.

Destinataires

– Grand Conseil